



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2025/0744.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La VILLE DE CHARLEROI a introduit une demande ayant trait à un bien sis Grand'Rue & Rue du Canonnier à 6061 Montignies-sur-Sambre et cadastré 08 A 407G2, 08 A 414S3, 08 A 416A2, 08 A 417S, 08 A 1090A.

Le projet consiste en la création de la liaison M07a (développement de diverses liaisons cyclables sur le territoire de la Ville de Charleroi) :

- Réalisation d'une piste cyclo-piétonne en béton désactivé; cette piste est située sous la station Neuville à Montignies-sur-Sambre;
- La création d'une voirie de sortie de parking en enrobé hydrocarburé;
- La mise en œuvre d'une bande cyclable suggérée en ocre;
- Le marquage de places de stationnement;
- La démolition d'un muret existant;
- Mise en place des emprises nécessaires ;
- La pose d'une clôture en limite de propriété;
- Pose d'un nouvel éclairage public ;
- Travaux de terrassement, de nivellement, de remblayage et l'évacuation des matériaux ;

L'enquête est organisée en application du décret 06 février 2014 relatif à la voirie communale et réalisée en vertu des articles D.IV.41 et R.IV.40-1, § 1er, 7° du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **29/09/2025 (date début affichage) au 03/11/2025 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Myriam GEBBIA, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2025/0744, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 03/10/2025 au 03/11/2025 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.
- Remises, sur rendez-vous, à Madame Myriam GEBBIA, maison communale annexe de Gilly, service de l'Urbanisme, rez-de-chaussée.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 03/10/2025 au 03/11/2025 sur rendez-vous auprès de Madame Myriam GEBBIA ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 03/11/2025 à 13:00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 26/09/2025

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

